

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D39 **Objet** : Vente Biens de Sections à La Peyrarque Haute à un habitant,
Monsieur Bouissac.

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Mme Le Maire explique au conseil qu'un résident de la Peyrarque Haute, Monsieur
Bouissac, a exprimé le souhait d'acquérir une partie de patus de la Peyrarque Haute
référence cadastrale J890.

Après délimitation par le géomètre expert, le prix de vente est fixé à 0,50€ le m².
Les frais de géomètre expert et de notaire sont à la charge de l'acquéreur :
Monsieur Bouissac

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches
et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :

Le 6 décembre 2024